



Messieurs les représentants des  
groupes régionaux et linguistiques  
de la Conférence mondiale sur la  
justice constitutionnelle  
(WCCJ)

**Prof. Gerhart Holzinger**

Président de la Cour constitutionnelle

1010 Vienne, Freyung 8  
Autriche  
Tél +43 (1) 531 22 1001  
Fax+43 (1) 531 22 499  
g.holzinger@vfgh.gv.at  
www.vfgh.gv.at

Vienne, en février 2014

Messieurs les Présidents,  
Messieurs les représentants des groupes régionaux et linguistiques de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle,

Fin janvier, j'ai eu le plaisir de vous inviter en qualité d'observateurs au XVI<sup>e</sup> Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes (CCCE).

Consciente de l'importance croissante de la Conférence mondiale et de ses groupes régionaux et linguistiques, la Cour constitutionnelle autrichienne, en sa qualité de membre fondateur – aussi bien de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes que de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle (WCCJ) – tient à vous associer à ce Congrès.

À cet égard, le cadre optimal nous est offert par l'ouverture solennelle du Congrès qui aura lieu le lundi 12 mai 2014 à 11.00 heures. Cette cérémonie serait considérablement enrichie si vous, en tant que représentant ou président en exercice d'un des groupes régionaux et linguistiques de la Conférence mondiale – pouviez adresser un message à nos invités.

Dans cet esprit, j'ai le grand plaisir de vous inviter à prononcer quelques propos à l'adresse des participants au Congrès et à nos invités.

Étant donné que l'ensemble de la séance d'ouverture ne devra pas durer plus d'une heure et demie, nous exhortons tous les intervenants à respecter minutieusement le timing. Pour cette raison, je suis obligé de vous prier – ainsi que les autres intervenants – de limiter votre intervention à une durée de trois à cinq minutes.

En ce qui concerne la question relative au rôle qui revient aux « observateurs » dans le cadre d'un congrès de la CCCE, je voudrais mentionner le libellé de l'article 7 du règlement intérieur de la Conférence qui prévoit qu'un observateur a les droits de participation suivants :

- participation au congrès ;
- présentation d'un rapport sur les thèmes spécifiques du congrès ;
- participation aux débats.

Veillez trouver des informations plus détaillées relatives au Congrès et à son déroulement sur le *sous-site* de notre *site web* :

<http://www.vfgh.gv.at/cms/vfgh-kongress/fr/index.html>.

Veillez croire, Messieurs, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.